



Appel à manifestation d'intérêt

Animation d'un local
autour des thèmes de l'alimentation durable,
de la convivialité
et des liens sport-culture

Clos Galsem
33 bis cours Général Giraud
Lyon 1er

Sommaire

1.	Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	3
a.	Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt	3
b.	Présentation du site.....	3
c.	Procédure retenue	3
2.	Condition de candidatures	8
3.	Modalités de sélection et de mise en œuvre	11

Liste des pièces à joindre

Dossier de candidature



Inscrit dans le périmètre du Patrimoine de l'Unesco depuis 1994, le 1^{er} arrondissement est caractérisé par une topographie contrastée alliant fortes déclivités et berges fluviales. Au fil des siècles, s'est accumulée sur les pentes, une diversité unique dans le patrimoine architectural depuis l'amphithéâtre des Trois Gaules jusqu'aux immeubles des canuts en passant par le palais Saint-Pierre.

Reflète de cette diversité patrimoniale partagée, le premier arrondissement se caractérise également par une très grande richesse sociale, une vie associative et culturelle intense, et par une pratique de l'hospitalité respectueuse des droits humains.

1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

a - Objectifs de l'Appel à Manifestation d'Intérêt

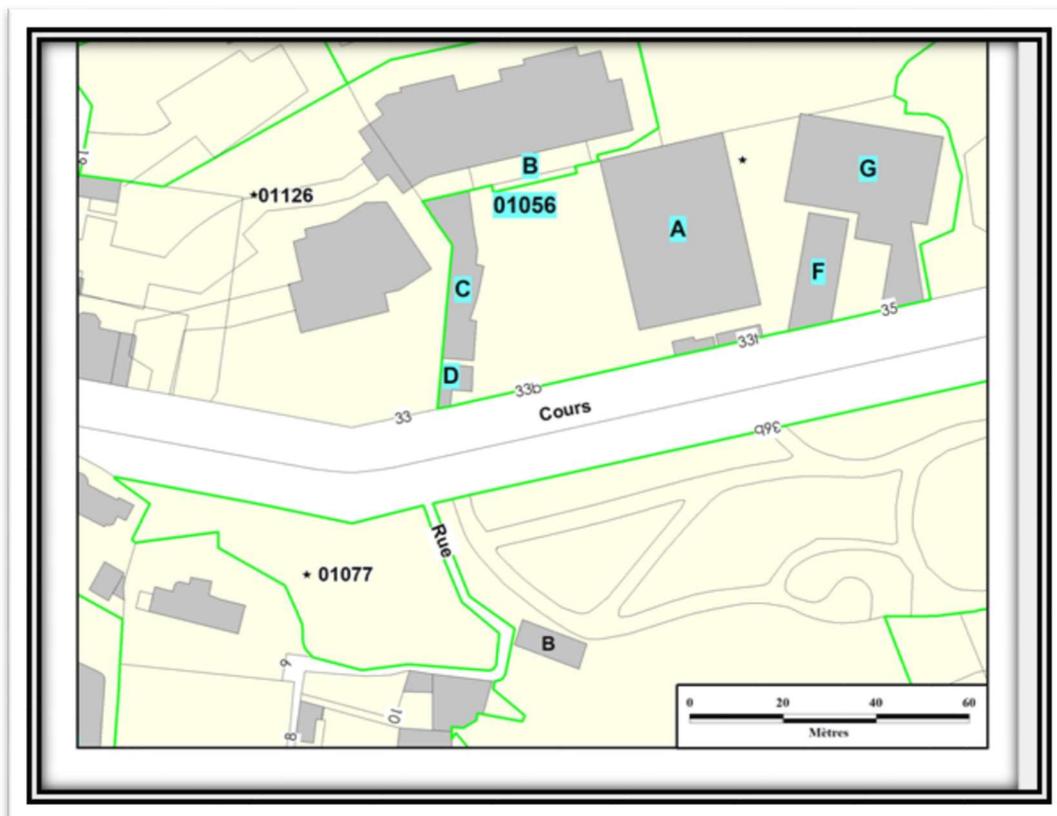
Le présent appel à manifestation d'intérêt a pour objectif de sélectionner un ou plusieurs porteurs de projets autour de l'animation d'un local au sein d'un complexe sportif, jusque-là mis à disposition d'une seule association, en répondant aux objectifs prioritaires de la Mairie du 1^{er} arrondissement sur les thèmes de l'alimentation durable, de la convivialité et la création des liens entre sports et culture.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à accompagner la mutation et l'ouverture du site à tous les publics et ainsi permettre le développement de la vie associative et sportive du territoire au travers de la mise en place d'activités fédératrices et dynamiques. Les porteurs de projet retenus à l'issue de l'appel à candidatures s'engageront ensuite dans un processus de conventionnement avec les services de la mairie d'arrondissement.

Il est précisé que les activités développées devront respecter la particularité du site, la proximité des habitations et limiter les nuisances sonores (cf. convention).

b- Présentation du site

La Ville de Lyon est propriétaire du complexe sportif Général Giraud, situé 33 bis cours Général Giraud à Lyon 1^{er}, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier EI 01056 et appartenant à son domaine public. Le site est composé de 5 bâtiments comprenant des salles de réunions, un boulodrome couvert composé de 8 jeux, des locaux de stockage et de rangement, sanitaires, bureaux, d'une cuisine, d'une salle de restauration et d'un ancien logement. Le tout représente un tènement d'environ 6 253 m² dont environ 1653 m² de bâtiments couverts. L'association Lyon Sport Métropole, créée en 1970 sous le nom ASCUL (Association Sportive de la Communauté Urbaine de Lyon), occupe une partie du site.



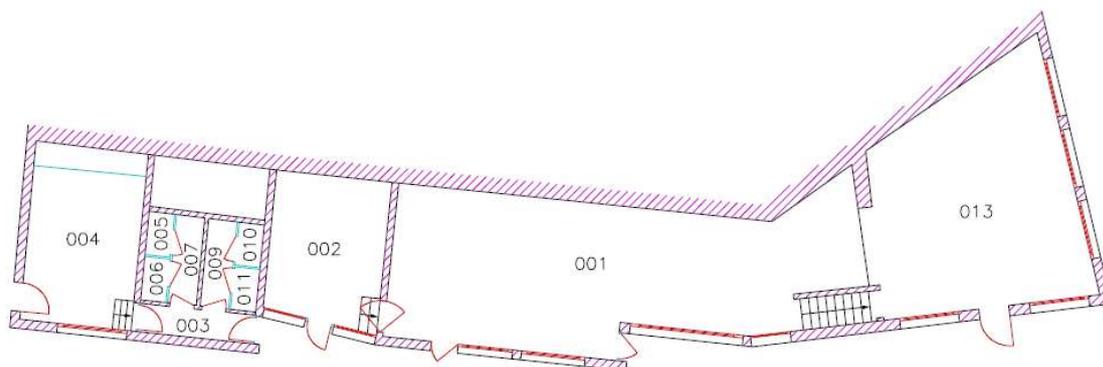
Le local faisant l'objet du présent AMI est une partie du bâtiment C, situé dans une espace clôturé, accessible jusqu'à présent qu'aux seuls adhérents des sections sportives du complexe Giraud.

Il bénéficie d'un accès direct sur rue au droit du 33 bis cours Général GIRAUD (69001), et se compose de :

- salle principale, 70 m², espace n° 1
- cuisine de 18 m² espace n° 2
- blocs sanitaires, espace n°3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11
- réserve de la cuisine, 6 m², espace n°12

Le tout sur un niveau de rez-de chaussée, d'une superficie totale de 103 m² environ, répertorié sous le numéro d'ensemble immobilier 01056, sur une parcelle cadastrée numéro 165 de la section AB.

Un espace extérieur à usage commun pourra être utilisé à titre exclusif lors de manifestation ponctuelle en accord avec les autres bénéficiaires.



Les espaces décrits ci-après ne sont pas intégrés dans la mise à disposition :

- Le local portant le numéro 4 est attribué à l'association Lyon Sport Métropole comme usage de bureaux,

- La salle de réunion portant le numéro 13 est attribuée au Cercle des Chefs d'ateliers, club de billard français, occupant par ailleurs le bâtiment B à titre exclusif.

Les salles 1 et 2 sont meublées et équipées pour partie. L'équipement complémentaire de la cuisine pourrait s'effectuer en lien avec le ou les lauréats et ce au regard du projet proposé.

Les éléments techniques en possession de la Mairie du 1^{er} arrondissement (plans, inventaires du mobilier, inventaire des équipements de la cuisine) seront fournis à titre indicatif lors des visites.

c - Procédure retenue

Le présent AMI porte la signature d'une convention d'occupation temporaire (COT) conformément aux dispositions des articles L. 2122-1 à L. 2122-4 du CGPPP et L. 1311-5 du code général des collectivités territoriales (« CGCT ») pour les espaces du bâtiment C sus-décrits et relevant respectivement du domaine public de la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon. La convention d'occupation a pour objet d'autoriser le ou les candidats lauréats à occuper et animer les locaux. Une convention d'objectifs sera associée à cette convention d'occupation.

Au cours de l'exécution de la convention, l'occupant pourra également réaliser à ses frais exclusifs, pour l'exercice de son activité, des aménagements réversibles. La réalisation des aménagements devra toujours faire l'objet d'un accord préalable écrit de la Mairie du 1^{er} arrondissement et des services techniques compétents.

Les charges de fluides seront à la charge de l'occupant avec une répartition calculée au prorata des surfaces.

Conformément aux articles L2125-1 et suivants du Code général de la Propriété des Personnes Publiques, une redevance sera calculée pour l'occupation de ce lieu, à noter que seules les associations à but non lucratif, qui concourent à la satisfaction d'un intérêt général, pourraient bénéficier de la gratuité.

A titre d'information, la valeur locative annuelle du local correspondant à cette mise à disposition est évaluée à 16 404 euros.

Les différentes phases du présent AMI sont les suivantes (les dates sont indicatives) :

- Publication de l'AMI : 6 mars 2025
- Visite obligatoire (voir encadré ci-après)
- Remise des candidatures, 21 avril 2025
- Étude des dossiers : avril - mai
- Choix du ou des candidats lauréats : fin mai

Le ou les candidats lauréats seront choisis en fonction des critères définis à l'article du présent avis de publicité.

La Mairie du 1^{er} arrondissement n'engagera aucun frais concernant la remise en état des salles mises à disposition ou autres frais. Les locaux sont proposés en l'état aux candidats. Chaque candidat devra préalablement à sa candidature effectuer une visite de site, comme indiqué à l'article 3.b du présent document.

Le projet de convention d'occupation temporaire sera remis avant les auditions des candidats.

2 Conditions de candidature

2.1 Bénéficiaires

Peuvent être éligibles tout type de structures associatives s'inscrivant dans une démarche culturelle, sociale et solidaire. Il est précisé que plusieurs bénéficiaires pourraient être retenus si les projets soumis s'inscrivent dans les orientations de l'appel à projet et compatibles entre eux.

2.2 Projets éligibles

Les projets doivent favoriser un travail sur l'alimentation durable, le développement des liens inter associations avec les occupants du site et avec tout le tissu associatif du territoire, et s'inscrire dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale. Ils doivent également promouvoir des valeurs sociales fortes et s'inscrire dans les secteurs du sport, de la culture, de la convivialité, de la solidarité et de la transition écologique. La mairie souhaite soutenir des démarches actives visant à diversifier les profils d'usages du site, actuellement peu connu des habitantes et des habitants comme des acteurs du quartier : le lieu devra s'ouvrir en proposant des activités diverses, s'adressant à tous les publics (jeunes, familles, ainé.es...).

2.3 Modalités de réponse à l'appel

Les porteurs de projet sont invités à remplir le dossier de candidature ci-joint et à fournir les pièces et informations décrites ci-après. En complément, les candidat.e.s sont invité.e.s à transmettre toutes pièces complémentaires jugées utiles.

La date limite pour envoyer le dossier est fixée au 21 avril 2025

Une visite des lieux est obligatoire afin de faciliter la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt, sur les trois dates suivantes :

- 27 mars de 16h à 18h
- 2 avril de 12h à 14h
- 8 avril de 16h à 18h

Le dossier est à envoyer ou déposer à l'adresse suivante :

Mairie du 1^{er} arrondissement

Service Vie associative

2, place Sathonay

69001 Lyon

ou par email sous un format pdf ou via un lien de téléchargement : appelaprojet@mairie-lyon.fr

3 Modalités de sélection et de mise en œuvre

3.1 Processus de sélection et examen des dossiers

L'examen des dossiers est assuré par un jury composé notamment de :

- Madame la Maire du 1^{er} arrondissement, du conseiller d'arrondissement à la vie associative, conseillère d'arrondissement à l'alimentation durable (suppléant : conseiller d'arrondissement aux sports)
- les services de la Mairie du 1^{er} : directeur des services, responsable de la vie associative,
- un représentant de l'association Lyon Sport Métropole, occupante d'une partie du complexe,
- un représentant du Cercle des chefs d'atelier, occupant de la salle de réunion du club-house,
- un représentant de la direction des sports de la Ville de Lyon

La Mairie du 1^{er} pourra, le cas échéant, prendre contact avec les candidat.e.s afin d'obtenir toute précision qu'elle jugera utile et se réserve la faculté de demander toute pièce qui lui semblera nécessaire pour l'instruction du dossier.

La Mairie du 1^{er} se réserve le droit de négocier avec tout ou partie des projets examinés sur la base d'une pré-analyse des propositions remises.

Aucune indemnisation ne sera versée aux porteurs de projet, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Afin de permettre aux porteurs de projet, d'avoir une vision la plus éclairée, la mairie du 1^{er} arrondissement organisera des visites du site à compter du 27 mars 2025.

Dans une première phase, les dossiers sont examinés afin de valider leur éligibilité et procédera à une présélection. Le choix du / de la candidat.e à l'issue d'une ou plusieurs auditions, s'effectuera par courrier transmis par voie postale ou par courriel.

1. Conditions du début d'activité

Le/la lauréat.e de l'appel à projet pourra jouir des lieux à partir du mois du 1^{er} septembre, sous réserve des conditions sanitaires ou d'éventuels travaux nécessaires ou en cours sur le site.

2. Contenu du projet et critères du choix

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Projet de création d'un tiers-lieu associatif autour de l'alimentation durable et de la convivialité. Au travers d'actions collectives, le lauréat développera des liens de solidarité entre les associations en associant aussi les habitants dans leur diversité. projet d'animation participant à la vie locale dans les secteurs de la solidarité, du sport, de la culture et de la transition écologique. Une attention sera portée à un projet intégrant un volet autour du jeune public et des liens intergénérationnels
- projet ouvert sur le quartier, et sur l'arrondissement accueillant un public diversifié et soucieux de partenariats avec les acteurs du territoire. Les projets devront être en mesure de mobiliser et fédérer les acteurs et les forces vives du 1^{er}.

Ils sauront initier des évènements hors les murs et répondre à des appels à projets en lien avec la politique sportive, culturelle et événementielle de la Ville et de la Métropole de Lyon.

- projet présentant des valeurs fortes d'inclusion. Si les activités ne sont pas gratuites, une politique tarifaire abordable pour le plus grand nombre sera demandée ;
- activités écoresponsables (gestion des ressources, gestion des déchets, l'offre de restauration, sera de saison, locale et bio, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc) ;
- activités compatibles avec la configuration du site et les conditions de sécurité, respectant le voisinage et limitant strictement les nuisances notamment sonores ;

Le document à remettre, par chaque candidat-e, comprendra donc :

- le présent dossier de candidature
- une note méthodologique rédigée permettant au jury d'apprécier son projet ;
- un budget prévisionnel ;
- des références ou qualifications attestant de sa capacité à gérer un équipement et à la mise en œuvre d'un projet sur un territoire ;
- toutes autres pièces, sur tous supports, que les candidat.es jugeront utiles.

Dans la note, le / la candidat.e détaillera les activités qu'il / elle entend développer, les animations envisagées et les propositions de scénarios d'organisation de l'activité principale (et des activités connexes, le cas échéant).

La note méthodologique fera notamment apparaître :

- l'implication du projet dans la vie du site et de la cité ;
- les partenariats proposés avec les acteurs locaux et associatifs ;
- l'ouverture du projet au public (les publics visés, le nombre d'activités proposées, l'amplitude d'ouverture, la politique tarifaire) ;
- la pertinence du projet avec la configuration des lieux ;

Les candidat.e.s préciseront aussi :

- si la structure pour mener à bien le projet est déclaré ou si elle sera créée pour le projet ;
- le nombre de bénévoles, le cas échéant ;
- le nombre de salarié.e.s, le cas échéant ;

3. Modalités de suivi

Le conseiller à la Vie Associative et le conseiller aux sports assureront aux côtés des services de la Mairie du 1^{er}, le suivi de l'implantation et du développement du lauréat sélectionné grâce à la convention d'objectifs et de moyens qui sera rédigée à cet effet.

**LISTE DES PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT
AU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Pour les associations	Pour les sociétés
<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste du CA et du bureau, CV des porteurs de projet...)	<input type="checkbox"/> Documents de présentation de la structure et des personnes qui la composent (plaquette de présentation si vous en avez une, liste des dirigeants actuels de la structure, CV des porteurs de projet...)
<input type="checkbox"/> Statuts de l'association	<input type="checkbox"/> Statuts de la société
<input type="checkbox"/> Photocopie du récépissé de déclaration officielle en Préfecture	<input type="checkbox"/> K bis de moins de trois mois pour les entreprises déjà créées
<input type="checkbox"/> Photocopie de la publication au Journal Officiel	
<input type="checkbox"/> Budget prévisionnel, compte de résultat et éventuellement bilan de l'année précédente (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an) datés et signés par le Responsable légal	<input type="checkbox"/> Le plan de financement de départ sur trois ans
<input type="checkbox"/> Rapport d'activité de l'année précédent (sauf pour les associations qui existent depuis moins d'un an)	<input type="checkbox"/> Bilans et comptes de résultats des trois dernières années (sauf pour les entreprises ou coopératives qui existent depuis moins de trois ans).
<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure	<input type="checkbox"/> Si votre projet a bénéficié d'un accompagnement, joindre une évaluation de votre projet du point de vue de cette structure

DOSSIER DE CANDIDATURE AMI
Club-house Clos Galsem 33 bis cours Général Giraud

1 PRESENTATION DU PORTEUR DE PROJET

NOM OU RAISON SOCIALE :

.....

DOMAINE D'ACTIVITE :

.....

COORDONNEES DU SIEGE SOCIAL:

ADRESSE :

TELEPHONE :

FAX :

EMAIL :

SITE INTERNET :

N° SIRET :.....

CODE APE / NAF :.....

FORME JURIDIQUE :

- ASSOCIATION LOI 1901
 EN COURS DE CREATION

- COOPERATIVE
 AUTRE,
PRECISEZ : _____

DATE DE CREATION DE LA STRUCTURE :

.....

NOMBRE DE SALARIE-ES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN :

DONT EMPLOIS AIDES :

PRECISEZ (NOMBRE D'EMPLOIS JEUNES, DE CES, ETC....) :

NOMBRE DE BENEVOLES :

NOMBRE D'ADHERENT-ES :

VOTRE STRUCTURE EST-ELLE ADHERENTE A UN RESEAU ?

- OUI, LEQUEL ?
 NON

AVEZ-VOUS BENEFICIE D'UN ACCOMPAGNEMENT POUR MONTER VOTRE PROJET ?

- OUI, PAR QUI ?
 NON

ADRESSE DU LIEU D'ACTIVITE (SI DIFFERENT DU SIEGE SOCIAL) :

.
ADRESSE :
TELEPHONE :
FAX :

NOM, PRENOM, FONCTION ET COORDONNEES (ADRESSE, TEL, EMAIL) DU RESPONSABLE LEGAL :

.
.
.

NOM, PRENOM, TELEPHONE, EMAIL DU RESPONSABLE DU PROJET (SI DIFFERENT DU RESPONSABLE LEGAL) :

.
.
.

AVEZ-VOUS UN (DES) AGREMENT(S) ET / OU UN (DES) LABEL(S), SI OUI, LE(S) QUEL(S) :

.
.
.
.
.
.
.
.
.

2 DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

TITRE DE L'ACTIVITE :

DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE L'ACTIVITE

.
.
.
.
.
.
.
.
.
.
.

